

• (4.40 p.m.)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Peut-être s'attend-on à ce que je fasse de brèves remarques sur le rappel au Règlement du député de Villeneuve. Si ma mémoire est fidèle, je n'étais pas au fauteuil lorsque le rappel au Règlement en question a été invoqué, mais selon mon interprétation du Règlement, les députés peuvent donner lecture d'articles de journaux pourvu qu'ils en garantissent l'exactitude.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'allais lire une dépêche de la Presse canadienne publiée dans le *Journal* d'Ottawa du 29 avril.

L'hon. M. Favreau: En garantissez-vous l'exactitude?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne chercherai pas à faire comme le premier ministre, et à nier les propos que m'avait attribués le commissaire de la Gendarmerie. J'ai l'intention de lire d'abord la nouvelle de journal et ensuite, comme on m'y a exhorté, je consignerai également au compte rendu ce qui a été dit, en réalité.

Le commissaire McClellan a dit qu'à la réunion assistaient le ministre de la Justice d'alors, M. Favreau—qui a perdu ce portefeuille après l'examen de l'affaire Rivard—et aussi, sauf erreur, M. Gordon Robertson, secrétaire du cabinet. Voici sa déposition...

L'hon. M. Greene: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur... (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, vous avez décidé, si j'ai bien compris, que les témoignages recueillis lors de l'enquête ne sont pas recevables au cours du débat et je dirai à Votre Honneur...

Une voix: C'est trop tard.

L'hon. M. Greene: Les loups d'en face hurlent depuis trois ans, sans résultats jusqu'ici. Pourrions-nous obtenir votre décision, monsieur l'Orateur, et mettre fin au criaillement des oies en face.

L'hon. M. Starr: Vous êtes du nombre de ces oies.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Greene: Je sais qu'il ne tarde pas vraiment aux honorables vis-à-vis d'aborder les faits.

Une voix: C'est bien à lui de parler.

L'hon. M. Greene: J'invoque le Règlement pour la raison suivante: Votre Honneur a

décidé que les témoignages recueillis lors de l'enquête ne font pas l'objet du débat et qu'ils sont inacceptables. Le très honorable représentant cherche maintenant à faire indirectement ce qu'il ne saurait faire directement: il lit l'extrait d'un journal qui prétend citer les témoignages reçus à l'audience. Je déclare qu'il ne saurait faire indirectement ce qu'il ne peut faire directement; si les preuves sont acceptables, on devrait avoir les dépositions consignées dans la copie conforme, au lieu d'une nouvelle de journal qui prétend relater les témoignages. Votre Honneur a décidé que les dépositions ne sont pas acceptables et je prétends, sauf votre respect, que le très honorable représentant ne saurait faire indirectement ce que, d'après la décision de Votre Honneur, il ne peut faire directement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, tout ce que j'ai à dire à ce sujet est que le premier ministre a interprété ce que le commissaire McClellan avait dit, ainsi que ce qu'il avait voulu dire lorsqu'il a parlé. J'inscrirai donc au compte rendu exactement ce qu'il a dit et on pourra voir que le premier ministre a déformé...

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que le très honorable chef de l'opposition est en train de parler d'un rappel au Règlement.

Le très hon. M. Pearson: Il semble que mon très honorable ami en ait fini. Je voulais faire remarquer que je n'ai pas cité un extrait du témoignage; j'ai sûrement été tenté de le faire, mais je n'ai pas fait d'allusions directes aux témoignages reproduits dans la copie conforme en ma possession, ou dans les journaux. Comme je viens de le dire, j'aurais enfreint le Règlement en agissant ainsi.

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je donne la parole à l'honorable député de Cap-Breton-Sud sur un rappel au Règlement.

M. MacInnis: Je me demande ce qui se passe à la Chambre lorsque le président donne la parole au chef de l'opposition sur un rappel au Règlement et que le premier ministre continue à parler. (*Exclamations*) Faites-le taire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je donne la parole à l'honorable député de Kamloops.